
Règlement du concours

Qui organise le concours ?

Le concours gratuit est organisé par la CGSLB dont le siège social se situe au Koning Albertlaan 95 à 9000 Gand. La CGSLB souhaite encourager les jeunes, qu'ils soient affiliés ou pas à l'organisation, à participer au concours : **"#ItCanHappen2U2"**. Le thème du concours est de célébrer le 75e anniversaire de la sécurité sociale.

Les participants publient leur propre vidéo sur leur page Facebook et/ou Instagram avec le hashtag **#ItCanHappen2U2**.

Participer à ce concours donne une chance de gagner l'un des prix suivants :

- Premier prix : UN CITYTRIP A BUDAPEST, vol avec hébergement pour deux personnes
- Deuxième prix : UN BON DE CADEAU POUR UN SÉJOUR DANS L'UNE DE NOS MAISONS DE VACANCES D'UNE VALEUR DE 150 EUROS, à réserver par l'intermédiaire de notre site Web : www.cgslb.be
- Troisième prix : UN BON DE CADEAU POUR UN SÉJOUR DANS L'UNE DE NOS MAISONS DE VACANCES D'UNE VALEUR DE 100 EUROS, à réserver par l'intermédiaire de notre site Web : www.cgslb.be

Qui peut participer à ce concours ?

La participation au concours ne peut se faire qu'une seule fois. Si plusieurs participations sont détectées, seule la première sera considérée comme participation valide.

Sont exclus du concours : les pages d'entreprise, les groupes ou profils ne respectant pas les règles du canal des médias sociaux, ainsi que les collaborateurs du groupe CGSLB (voir <https://www.cgslb.be/fr/la-structure-et-les-chiffres-cles-de-la-cgslb>).

Remarque destinée aux mineurs participant au concours :

Si le voyage est gagné par un mineur, cette personne doit être accompagnée d'un adulte.

Les mineurs ne sont autorisés à participer à ce concours que s'ils ont le consentement explicite d'un de leurs parents ou tuteurs. Si un mineur participe à ce concours, il est supposé avoir reçu le consentement à la participation à ce concours par son parent ou tuteur. Si le mineur n'est pas en mesure de présenter une preuve de consentement, il peut à tout moment être disqualifié (= sa participation au concours sera annulée ou son droit à un prix sera retiré).

La participation à ce concours nécessite la collecte et le traitement de données personnelles du participant dans le cadre du déroulement et du traitement du concours, comme décrit dans la déclaration de confidentialité. Celle-ci se trouve en bas du règlement de ce concours.

Durée du concours

La participation à ce concours commence le 31 octobre 2019 minuit jusqu'au 15 décembre 2019 à minuit.

Conditions de participation et modalités pratiques

Les jeunes sont invités à poster une vidéo sur leur feed/mur/compte Instagram et/ou Facebook et à la partager avec le hashtag **#ItCanHappen2U2**.

Ensuite ils s'inscrivent sur la page CGSLB dédiée au concours en communiquant le lien de la vidéo.

La vidéo postée sera utilisée sur les médias sociaux de la CGSLB, ainsi que sur son site web dans le cadre de son action pour les 75 ans de la sécurité sociale "**#ItCanHappen2U2**".

Les créateurs du film déclarent posséder tous les droits tels que les droits de portraits des personnes apparaissant dans le film et les droits musicaux.

La vidéo postée ne peut contenir :

- de propos diffamatoires ;
- des notifications ou de plaintes ;
- des images pornographiques, obscènes, discriminatoires et extrémistes.

La CGSLB se réserve le droit de supprimer toute vidéo qui ne répond pas à ces exigences.

En cas d'abus, de duperie, de fraude ou chaque fois que les circonstances l'exigent, la CGSLB se réserve expressément le droit (a) d'exclure le ou les participants concernés du concours ou (b) de modifier, de reporter, d'abréger ou de supprimer totalement ou partiellement le concours.

Lors de l'affichage de la vidéo, la vidéo doit également être affichée publiquement.

Aucun ajout à la vidéo n'est permis.

Uniquement la **première vidéo postée** par un participant sera prise en compte dans le cadre de ce concours.

Comment cela fonctionne-t-il dans la pratique ?

Étape 1 : Faire un bon film (max. 75 secondes)

Étape 2 : Le poster sur votre Facebook ou Instagram, en marquant la page de la CGSLB (@CGSLB) et en utilisant le hashtag **#ItCanHappen2U2**

Étape 3 : remplir le formulaire sur le site pour officialiser votre participation au concours.

Consultez également les instructions sur le site web

Comment sont déterminés les gagnants ?

Chaque participant ne peut gagner qu'une seule fois.

Les gagnants seront choisis par un jury composé du Secrétaire national responsable pour le thème de la sécurité sociale et des collaborateurs interne du groupe de travail concernant les 75 ans de sécurité sociale. Il n'y a aucun recours contre le jugement du jury.

Publication des gagnants

Les trois meilleures vidéos sont éligibles pour les prix.

Le gagnant sera informé par e-mail. De plus, la vidéo gagnante sera annoncée sur la page Facebook de la CGSLB et de Instagram.

Le prix sera remis par la Secrétaire national, aux bureaux de la CGSLB le plus proche du lieu de résidence du gagnant.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 2 semaines, il perd le droit à son prix. Il en est de même pour le gagnant qui ne récupère pas son prix dans le mois suivant la fin du concours.

Modifications et litiges éventuels

La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation à cet égard ne sera prise en considération. Les participants acceptent, sans aucune réserve, les conditions applicables, uniquement par leur participation au concours.

Toute contestation relative à l'application du règlement du concours sera tranchée de manière autonome par le jury désigné par la CGSLB (voir ci-dessus). Pour introduire une réclamation, il vous suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante ItCanHappen2U2@cgsלב.be.

La CGSLB se réserve le droit à tout moment de suspendre ou de supprimer le concours si elle y est contrainte pour des raisons légales ou pour des raisons impérieuses d'autorégulation, et ceci sans devoir verser une compensation aux participants.

Le présent règlement est soumis au droit belge, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Si des modifications devaient être apportées à ce règlement, elles seront annoncées sur le site web www.cgsלב.be.

La CGSLB ne peut être tenue responsable de dysfonctionnements, pannes ou autres problèmes imprévus provenant de la connexion Internet ou de tiers.

Déclaration de confidentialité

La CGSLB traite les données des participants au concours comme des informations confidentielles et ne les transmet jamais à des tiers n'appartenant pas au groupe CGSLB. La CGSLB utilise ces données personnelles dans la finalité de suivi et de traitement du concours, celles-ci étant nécessaires en vue de contacter les gagnants de ce concours.

Les données seront conservées jusqu'à six mois après la fin du concours.

Les participants ont le droit d'accéder, de rectifier, de supprimer leurs données personnelles et peuvent demander de les transférer ou de limiter leur traitement. En outre, les participants peuvent s'opposer au traitement de leurs données (indépendamment de l'objectif de ce concours), dans la finalité de traitement d'études marketing.

Tout participant a la possibilité de s'adresser à tout moment au délégué à la protection des données de la CGSLB pour introduire une réclamation, poser des questions et/ou faire exercer ses droits à l'adresse suivante : dpo@aclvb.be. Les participants peuvent également s'adresser à l'Autorité de protection des données en cas de plaintes.

Pour plus d'informations relatives à la manière dont la CGSLB traite les données personnelles de ses membres, veuillez consulter la page d'accueil du site www.cgsלב.be par le biais de la déclaration de confidentialité.

Contact

Si vous avez des questions/difficultés en rapport avec ce concours, veuillez utiliser l'adresse e-mail ItCanHappen2U2@cgsfb.be.